Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 6 octobre 2026, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Salle Communautaire Chapdelaine, située au 878, rue du Saint-Pierre et sera diffusé en direct sur Facebook avant d'être téléversée sur la page YouTube de la Municipalité dans les minutes suivants la séance.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M^{me} Laurence Hamelin	Conseillère district # 1	Présente
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Absent
M^{me} Diane Hovington	Conseillère district # 4	Présent
M^{me} Cynthia Levesque	Conseillère district # 5	Présente
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Francis Dubreuil, directeur général, greffier et trésorier adjoint;

Veronique Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

1. OUVERTURE

2026-10-294 **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2026-10-295 **1.2 MOMENT DE RÉFLEXION**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2026-10-296 **1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Cynthia Levesques et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Moment de réflexion

1.3 Adoption de l'ordre du jour

1.4 Adoption de procès-verbaux

2. ADMINISTRATION

2.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2027

2.2 Adoption de l'horaire de travail des employés municipaux pour le temps des fêtes

2.3 Octroi d'une gratuité pour la location du centre communautaire Chapdelaine au Carrefour communautaire

2.4 Désignation d'un élu suppléant au comité régional culturel de la MRC

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Adoption d'une indexation salariale de la grille des salaires des employés de la Municipalité dans le cadre de la révision de la politique organisationnelle

3.2 Autorisation à la direction générale de procéder à l'embauche d'un journalier aux travaux publics

3.3 Autorisation à la direction générale de procéder à l'embauche des employés de la patinoire

3.4 Autorisation d'un intérim au service des loisirs

4. COMMUNICATION

4.1 Hommage à Madame Lyna Dessureault.

4.2 Demande de priorisation des travaux de réfection de l'autoroute 30 entre Sorel-Tracy et Calixa-Lavallée

5. FINANCES

5.1 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)

5.2 Autorisation de recevoir des paiements par cartes de crédit pour les services offerts aux loisirs

5.3 Octroi d'une commandite de 500 $ à la fondation opération Nez-rouge de Sorel-Tracy pour la saison 2026

6. BIENS ET SERVICES

6.1 Octroi d'un contrat de service professionnel pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales; voirie, aqueducs, égouts et pluvial

6.2 Réception définitive des travaux de réfection de l'asphalte sur la rue Guertin

6.3 Octroi du contrat pour la réalisation de l'audit et des états financiers de l'exercice 2026

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 Adoption du règlement 483-2026 modifiant le règlement de zonage 220 concernant les piscines et les portails

7.2 Adoption du règlement 484-2026 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges de boues de fosses septiques

7.3 Adoption du règlement 485-2026 servant à financer l'acquisition de terrain d'intérêt public en lien avec le développement et l'aménagement du territoire

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis.

8.2 Demande d'autorisation au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur Vieux-Village, pour des travaux de rénovation extérieurs au 324-330 rue Principale

8.3 Autorisation en vue d'acquérir une bande de terrain pour l’aménagement d’un corridor scolaire sur les lots 6 190 056 et le lot 6 190 057

8.4 Ajout de signalisation interdisant le stationnement de rue sur le territoire

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

12.1 Période de questions du public

12.2 Période d'intervention des élus

12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-297 1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 15 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de septembre 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

2026-10-298 2.1 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2027

CONSIDÉRANT que les séances ordinaires de 2027 débuteront à 19h30 au centre communautaire Chapdelaine, 878 rue Saint-Pierre, aux dates fixées par résolutions du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2027 :

19 janvier, 9 février, 9 mars, 6 avril, 4 mai, 1er juin, 6 juillet, 17 août, 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre et le 7 décembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-299 **2.2 ADOPTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LE TEMPS DES FÊTES**

CONSIDÉRANT la politique organisationnelle et salariale liant les employés et la Municipalité;

CONSIDÉRANT les jours fériés reconnus dans la politique organisationnelle et salariale;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité, en terme administratif, durant la période des fêtes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'autoriser la fermeture du bureau municipal entre le 17 décembre 2026 à midi et le 3 janvier 2027 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-300 **2.3 OCTROI D'UNE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHAPDELAINE AU CARREFOUR COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT l'offre de cours de karaté pour l'automne 2026 par le carrefour communautaire;

CONSIDÉRANT la disponibilité de la salle les mercredis soir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Levesques et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'octroyer au Carrefour communautaire la gratuité pour l'utilisation du centre communautaire les mercredis entre le 7 octobre et le 16 décembre pour des cours de Karaté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-301 **2.4 DÉSIGNATION D'UN ÉLU SUPPLÉANT AU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que Monsieur Martin Larivière désigné par la résolution 2025-12-286 sera absent pour les prochaines séances pour des motifs de santé;

CONSIDÉRANT que la prochaine séance du comité est le 28 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De designer madame Diane Hovington au comité régional de la MRC comme substitut de Monsieur Martin Larivière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

2026-10-302 3.1 ADOPTION D'UNE INDEXATION SALARIALE DE LA GRILLE DES SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT que la politique organisationnelle et salariale de la Municipalité est échue depuis le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter une nouvelle politique d'ici la fin de l'année 2026;

CONSIDÉRANT que l'ajustement salarial pour l'inflation consenti par la Municipalité à ses employés depuis 2022 s'élève à 11.9 % tandis que pour la même période l'indice des prix à la consommation a augmenté de 15.1 % (basé sur les chiffres de Statistiques Canada pour le Québec);

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que le rattrapage de 3.2 % est nécessaire dans le cadre de la révision de sa politique;

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires votés par le conseil pour l'année 2026 prévoyaient cet ajustement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter une indexation de 3.2 % de la grille salariale des employés permanents de la Municipalité;

Que cette augmentation soit rétroactive au 1er janvier 2026;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-303 **3.2 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la démission de l'employé # 32-0025;

CONSIDÉRANT que l'organigramme de la Municipalité prévoit deux journaliers aux travaux publics;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du département, les délais de recrutement et le calendrier des séances ordinaires du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Levesques et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'entériner l'affichage du poste par la direction générale;

D'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche de la meilleure candidature suivant le processus d'embauche et dans le respect de la politique organisationnelle en vigueur;

Que la décision de mettre fin à la période de probation de l'employé, d'une durée de 6 mois, soit soumise au conseil après rapport de la direction;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-304 **3.3 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DE LA PATINOIRE**

CONSIDÉRANT la période d'affichage des postes de préposés de patinoire;

CONSIDÉRANT le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Madame Cynthia Levesques :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche des meilleures candidatures pour les postes de préposé à la patinoire conformément à la résolution 2026-09-280;

Que à la séance du mois de novembre, la direction fasse rapport au conseil des embauches effectuées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-305 3.4 AUTORISATION D'UN INTÉRIM AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT l'absence temporaire du responsable des loisirs;

CONSIDÉRANT la disponibilité et les compétences de la bibliothécaire;

CONSIDÉRANT l'écart de rémunération entre la responsabilité de la bibliothèque et la responsabilité des loisirs;

CONSIDÉRANT les obligations de l'employeur en matière d'équité salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Cynthia Levesques :

D'autoriser la bibliothécaire Madame Catherine Lebel à réaliser l'intérim au service des loisirs à raison de 15 heures par semaine au taux horaire de la classe 5 échelon 1 de la grille salariale, telle qu'établi pour ce poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION

2026-10-306 4.1 HOMMAGE À MADAME LYNA DESSUREAULT.

CONSIDÉRANT que Madame Lyna Dessureault a œuvré pendant quatorze (14) années au sein de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu à titre de réceptionniste;

CONSIDÉRANT que, jour après jour, en occupant une position de première ligne à la Municipalité, Madame Dessureault a su bâtir un lien de confiance inébranlable avec les citoyens grâce à son approche à la fois douce, humaine, attentive et en exerçant toujours avec jugement son travail de servir, orienter et conseiller, et ce, même dans les situations les plus délicates;

CONSIDÉRANT que par son dévouement, sa disponibilité et sa présence constante auprès de la population, Madame

Dessureault a contribué de façon significative à la qualité du service offert par la Municipalité et à l'image humaine et accessible de celle-ci;

CONSIDÉRANT que son sourire et son entrain inépuisable manqueront aux citoyens et aux collègues qui l'ont côtoyé au fil des ans;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite souligner publiquement la contribution exceptionnelle de Madame Dessureault à la vie municipale et lui témoigner sa reconnaissance pour les quatorze années consacrées au service des citoyens de Saint-Roch-de-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

Que le conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu rende un hommage particulier à Madame Lyna Dessureault pour ses quatorze (14) années de service au sein de la Municipalité;

Que le conseil municipal souligne sa contribution remarquable à la qualité du service aux citoyens, ainsi que les liens de confiance qu'elle a su développer avec la population et ses collègues au fil des années;

Que le conseil municipal reconnaisse particulièrement son approche humaine, sa bonne humeur, son écoute, sa disponibilité et son engagement constant à l'égard des citoyens et de ses collègues;

Que le conseil municipal remercie sincèrement Madame Dessureault pour son dévouement et pour avoir, pendant quatorze années, contribué à faire de la Municipalité un milieu plus humain, accessible et attentif aux besoins de sa population;

Que cette résolution lui soit remise en témoignage de la reconnaissance du conseil municipal et de la population de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-307 4.2 DEMANDE DE PRIORISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AUTOROUTE 30 ENTRE SOREL-TRACY ET CALIXA-LAVALLÉE

CONSIDÉRANT la résolution 2026-08-259 adoptée par la MRC Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 30 constitue un lien routier essentiel emprunté plusieurs fois par jour par les citoyens, les travailleurs, les entreprises et les visiteurs de Saint-Roch-de-Richelieu;

CONSIDÉRANT que plusieurs secteurs de la chaussée entre les Municipalités de Saint-Roch-de-Richelieu et de Calixa-Lavallée sont fortement détériorés, et ce, dans les deux directions;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et ses élus reçoivent régulièrement les préoccupations de leurs citoyens quand à la sécurité, au confort et à la fluidité des déplacements, sur l'autoroute 30, notamment en raison de crevaisons ou bris automobile vécut par eux-mêmes ou par leurs proches;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 30 est une importante porte d'entrée vers Saint-Roch-de-Richelieu et la région Pierre-De Saurel et contribue à son attractivité touristique, économique et résidentielle;

CONSIDÉRANT que la qualité des infrastructures de transports comme l'autoroute 30 est essentielle à la mobilité régionale, à la circulation des marchandises, à la desserte des entreprises du territoire, à la mobilité de la main d'œuvre, et au maintien de la vitalité économique;

CONSIDÉRANT que la population de Saint-Roch-de-Richelieu est en droit de s'attendre à des infrastructures routières sécuritaires, fonctionnelles et entretenues à la hauteur de leur importance stratégique;

CONSIDÉRANT que Saint-Roch-de-Richelieu, en appui à la demande de la MRC Pierre-De Saurel, estime que la situation actuelle commande une intervention prioritaire du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Cynthia Levesques :

Que le conseil de la Municipalité demande au gouvernement du Québec par l'entremise du ministère des Transports et de la Mobilité durable:

De prioriser la réfection des secteurs fortement détériorés de l'autoroute 30 entre Calixa-Lavallée et Sorel-Tracy, dans les deux directions;

D'accélérer la réalisation des travaux nécessaires afin d'assurer des conditions de circulation sécuritaires et adéquates pour l'ensemble des usagers;

De transmettre à la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu un état de la situation concernant les interventions prévues à court, moyen et long terme sur ce tronçon;

de maintenir, dans l'intervalle, les interventions d'entretien requises afin d'assurer la sécurité des usagers jusqu'à la réalisation des travaux de réfection;

Que la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, aux députés de l'Assemblée nationale représentant le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'aux représentants de la MRC Pierre-De Saurel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

2026-10-308 **5.1 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)**

CONSIDÉRANT le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT que les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'approuver la liste des comptes payés couvrant la période allant du 15 septembre au 6 octobre totalisant la somme de 114 087.29 $ et d'approuver la liste des comptes à payer pour la même période totalisant la somme de 25 581.81 $.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-309 5.2 AUTORISATION DE RECEVOIR DES PAIEMENTS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LES SERVICES OFFERTS AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de favoriser la prestation de service en ligne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Diane Hovington :

D'autoriser l'administration à recevoir les paiements par cartes de crédit via les services offerts en ligne pour les activités de loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-310 5.3 OCTROI D'UNE COMMANDITE DE 500 $ À LA FONDATION OPÉRATION NEZ-ROUGE DE SOREL-TRACY POUR LA SAISONS 2026

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires votés par le conseil pour 2026;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité de la fondation Nez-rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

D'octroyer une commandite de 500 $ à la fondation Opération Nez-rouge pour la campagne 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. BIENS ET SERVICES

2026-10-311 **6.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES; VOIRIE, AQUEDUCS, ÉGOUTS ET PLUVIAL**

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention sur les infrastructures municipales doit être mis à jour tous les 5 ans;

CONSIDÉRANT que la dernière mise à jour a été faite en 2019;

CONSIDÉRANT que le contrat d'inspection octroyé par le conseil par la résolution 2026-07-223;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'ingénieur, Mme Nathalie Sigouin, pour l'analyse des résultats d'inspections et intégration au plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que les dépenses encourues dans le cadre de la révision du plan d'intervention ont été approuvées dans le programme local de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Madame Cynthia Levesques :

D'octroyer le contrat à Mme Nathalie Sigouin pour l'analyse des inspections et production de l'avenant au plan d'intervention pour la somme de 13 000 $ avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-312 **6.2 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ASPHALTE SUR LA RUE GUERTIN**

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur responsable du projet suivant l'inspection des travaux après un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieru Guy Nadon :

D'accepter les travaux de réfection et de libérer la retenue sur le contrat, s'élevant à 3 661.54 $ avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-313 6.3 OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'AUDIT ET DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2026

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par Raymond Chabot Grant Thornton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

D'octroyer le contrat à Raymond-Chabot Grant Thornton au prix soumis de 16 150 $ avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-10-314 7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 483-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 CONCERNANT LES PISCINES ET LES PORTAILS

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné à la séance du 18 août dernier (LAU 114-117);

CONSIDÉRANT que l'adoption du premier projet (dépôt) a été faite à la séance du 18 août dernier (LAU 124);

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 15 septembre (LAU 126);

CONSIDÉRANT que la période de signature de registre aux fins de demande référendaire sur la modification de zonage s'est complétée le 30 septembre dernier avec deux signatures (LAU 127 à 137);

CONSIDÉRANT que le nombre de signataires requis pour une ouverture d'un registre référendaire n'a pas été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Diane Hovington :

D'adopter le règlement 483-2026, sans changement, modifiant le règlement de zonage 220 concernant les piscines et les portails;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-315 **7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 484-2026 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DES VIDANGES DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 15 septembre 2026;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement effectué à la même date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Madame Cynthia Levesques :

D'adopter le règlement 484-2026 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges de boues de fosses septiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-316 **7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 485-2026 SERVANT À FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAIN D'INTÉRÊT PUBLIC EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 15 septembre 2026;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement effectué à la même date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Levesques et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter le règlement 485-2026 servant à financer l'acquisition de terrain d'intérêt public en lien avec le développement et l'aménagement du territoire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

2026-10-317 **8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS.**

Il est procédé au dépôt du rapport du mois de septembre sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-318 **8.2 DEMANDE D'AUTORISATION AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU SECTEUR VIEUX-VILLAGE, POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION S EXTÉRIEURS AU 324-330 RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT que les critères du PIIA pour le secteur du Vieux-Village au Règlement 444-2023 sont applicables pour cette propriété.

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser le remplacement des portes et fenêtres en conservant les ouvertures existantes. Elles seront en PVC blanc et les fenêtres de la façade avant de la maison auront du carrelage afin de conserver un air champêtre.

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer l'aluminium de couleur pêche par du vinyle de couleur vert sauge pour le revêtement extérieur du bâtiment.

CONSIDÉRANT que cette modernisation est une belle amélioration pour la propriété et le secteur;

CONSIDÉRANT qu'en date du 22 septembre 2026, le C.C.U recommande le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

D'autoriser les travaux conformément au PIIA en vigueur;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-319 **8.3 AUTORISATION EN VUE D'ACQUÉRIR UNE BANDE DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR SCOLAIRE SUR LES LOTS 6 190 056 ET LE LOT 6 190 057**

CONSIDÉRANT que la mise en place de corridor scolaire sécuritaire constitue une priorité municipale visant à favoriser les déplacements actifs et à améliorer la sécurité notamment aux abords de l'école;

CONSIDÉRANT qu'un chemin de désir existe déjà entre la rue du Vieux-Clocher et le cimetière,

reliant le quartier résidentiel et l'école primaire;

CONSIDÉRANT que la pérennisation de ce trajet sécuritaire nécessite l'acquisition d'une bande de terrain d'environ quatre (4) mètres de largeur;

CONSIDÉRANT que pour ne pas pénaliser les terrains actuellement vacants la Municipalité privilégie l'acquisition de deux (2) mètres sur chaque lot soit le 6 190 056 et le lot 6 190 057 pour un total d'un maximum de quatre (4) mètres;

CONSIDÉRANT que cette acquisition permettra l'aménagement d'un passage piétonnier avec éclairage, ou de toute autre infrastructure requise pour assurer la sécurité du corridor scolaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a communiqué avec les propriétaires concernés et qu'ils n'ont pas donné suite au courrier recommandé;

CONSIDÉRANT que cette résolution a pour but d'officialiser l'intention municipale d'entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère que cette acquisition est d'intérêt public et bénéfique pour la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Diane Hovington :

D'autoriser l'administration municipale via la direction générale et le service de l'urbanisme à entreprendre les démarches nécessaires afin de proposer au conseil l'acquisition du terrain nécessaire sous la formule la plus avantageuse pour la Municipalité;

Que les frais reliés à l'arpentage, à la préparation et publication de la documentation ou toute autre formalité requise soient assumés par la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-320 **8.4 AJOUT DE SIGNALISATION INTERDISANT LE STATIONNEMENT DE RUE SUR LE TERRITOIRE**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Diane Hovington :

D'autoriser l'administration municipale à faire l'ajout d'interdiction de stationnement d'un côté des rues suivantes :

Charles; Sainte-Marie entre Richelieu et le bassin de rétention, Vieux-Clocher de Richelieu jusqu'au rond-point; Saint-Nazaire entre Lambert et Principale; Saint-Pascal entre Lambert et Principale et Saint-Joseph entre Lambert et Principale;

Qu'une communication écrite sera d'abord envoyée aux citoyens du secteur pour les informer de l'arrivée de la nouvelle signalisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

2026-10-321 **12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-322 **12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-10-323 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Cynthia Levesques :

De lever la séance à 20 h 23;

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 10 novembre 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ